



**BNP PARIBAS
FORTIS**



Payment Services

PaySquare

BNP Paribas Fortis a le plaisir d'annoncer la conclusion d'un accord avec PaySquare en vue de l'acquisition de **son portefeuille de commerçants belges**. Avec notre partenaire SIX Payment Services SA (SIX), fournisseur de solutions de paiement de premier plan, nous continuerons à vous offrir un service étendu et fiable :

- **le paiement quotidien** de vos recettes ;
- **un résumé quotidien** par e-mail (ou en ligne) de toutes les transactions traitées ;
- **une assistance 24h/24** pour toutes les questions commerciales, administratives et techniques.

QU'EST-CE QUE CETTE ACQUISITION IMPLIQUE POUR VOUS ?

Cela n'impliquera aucun changement opérationnel en ce qui vous concerne. La migration technique se fera de manière harmonieuse au cours des prochains mois et vous recevrez toutes les informations nécessaires quelques semaines avant qu'elle n'ait lieu. Après cette migration, le traitement et la notification des transactions ainsi que le service d'assistance seront assurés par notre partenaire SIX en lieu et place de PaySquare.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous n'avez rien à faire. Les conditions générales (CG) de SIX, jointes à ce courrier, entrent en vigueur à compter de la migration technique, tout comme les autres documents contractuels que vous pouvez consulter sur bnpparibasfortis.be/terminauxdepaiement. Nous considérerons que vous avez formellement accepté cette migration, à moins que vous n'informiez BNP Paribas Fortis de votre refus avant le 14 juillet 2017.

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?

Si vous souhaitez de plus amples informations, rendez-vous sur notre site Internet bnpparibasfortis.be/terminauxdepaiement ou contactez l'équipe BNP Paribas Fortis en charge de la migration par téléphone au 02 433 43 04.

Cordialement,

Nico Eeckhout
Director The bank for
Entrepreneurs
BNP Paribas Fortis SA

Roger Niederer
Head Merchant Services
SIX Payment Services SA

Luc Holper
Head Luxembourg & Belgium
SIX Payment Services SA

Jan Sonneveld
CEO PaySquare SE



Informations importantes à retenir

	Avant la migration technique	Après la migration technique
Terminal de paiement	Vos terminaux actuels demeurent actifs et fonctionnels.	
Paie ment	PaySquare Third Party Foundation se charge du versement sur votre compte actuel.	SIX se chargera du versement sur votre compte actuel.
Traitement et notification des transactions	PaySquare vous fournit le relevé des transactions.	SIX vous fournira le relevé des transactions.
Soutien opérationnel et assistance	Les services d'assistance sont assurés par PaySquare : ■ Par téléphone : 02 700 68 48 ■ Par e-mail : service@be.paysquare.eu	Toutes les données de contact vous seront fournies dans la lettre qui vous informera de la date de migration.
Contrat	Relation contractuelle entre vous et PaySquare.	Relation contractuelle entre vous et SIX.
Conditions générales	Les conditions générales de PaySquare s'appliquent.	Les conditions générales de SIX s'appliqueront.

Les nouvelles conditions générales entreront en vigueur à compter de la migration technique.

QUELS SERONT LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS ?

Les principales différences par rapport aux conditions générales actuelles de PaySquare seront les suivantes :

- Relation contractuelle entre vous et SIX Payment Services SA à compter de la migration technique.
- Contrat de droit belge avec SIX Payment Services SA.
- Le paiement de vos transactions (après déduction de la commission convenue) sera réalisé par SIX Payment Services SA.
- Paiement à J+1 pour toutes les transactions, y compris pour celles réalisées en ligne.
- Aucun coût ne vous sera facturé pour les annulations de paiement et les remboursements, mais une trace de ces transactions devra être conservée pendant une durée de 36 mois.
- Un préavis d'un mois devra être respecté si vous souhaitez résilier votre contrat avec SIX après la migration technique.

POUR FACILITER LA LECTURE DES CG DE SIX, VOICI L'ÉQUIVALENCE DES SERVICES APPLICABLES DÈS LA MIGRATION :

Services PaySquare auxquels vous avez souscrits	Services qui vous seront applicables après migration vers SIX
Acceptation des Cartes de paiement	Acceptation des cartes dans le commerce de présence
Acceptation de Transactions via le commerce électronique	Acceptation des cartes dans le commerce à distance / E-commerce sécurisé dans la boutique en ligne
Acceptation de la Carte de paiement par téléphone, par courrier ou par fax	Acceptation des cartes dans le commerce à distance / Commerce à distance par courrier, téléphone ou fax

Les documents suivants sont joints à ce courrier :

- Clause relative à la vie privée
- Conditions générales de SIX Payment Services SA